

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**  
**Autorisation de  
Programme et Crédits  
de Paiement (AP/CP)  
2024 – Création du  
terrain synthétique -  
Budget PRINCIPAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

**SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 9  
avril 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de  
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,  
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry  
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann  
BENTEJAC, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON,  
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,  
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,  
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,  
Serap ALP à Eric BOUCOURT,  
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Claire JOYEUX.

Secrétaire de séance :

Pierre SUREDA

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2024 – CREATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE - BUDGET PRINCIPAL**

- Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d’application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu’une annexe au budget doit retracer la situation de l’ensemble des AP/CP décidées par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l’objet d’un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 28 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Philippe BARRAU et Annie CHEVALDONNE) :**

- **Approuve** l’Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Travaux pour la création d’un terrain synthétique

Terrain synthétique	
Coût total opération :	807 660,60 € TTC
Autorisation de programme votée :	807 660,60 € TTC
Total Subventions notifiées :	168 500,00 €
	70 000,00 € ANS
	50 000,00 € Région AURA
	48 500,00 € FAFA
Subventions demandées :	90 000,00 € DETR
Total subvention demandées	90 000,00 €

Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors Appc	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	TOTAL REALISE AU 31/12/2023	Solde de l'opération à réaliser	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	807 660,60 €		- €					- €	807 660,60 €	807 660,60 €	- €	- €	- €	- €	- €	807 660,60 €
Recette : Chapitre 13	168 500,00 €		- €					- €	168 500,00 €	118 500,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €	168 500,00 €
Recette : Autofinancement	506 571,96 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	506 571,96 €	689 060,60 €	182 488,64 €	- €	- €	- €	- €	506 571,96 €
Recette : FCTVA	132 488,64 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	132 488,64 €	- €	132 488,64 €	- €	- €	- €	- €	132 488,64 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre SUREDA

le Maire,



Stéphane RODIER

